

# Collaboration

## dans le sud du Témiskaming

**Manuel des ressources et  
générateur d'accords collaboratifs**

pour les petites organisations à but non  
lucratif pour le sud du Témiskaming

# Collaboration dans le sud du Témiskaming

---

Manuel des ressources et  
générateur d'accords collaboratifs  
pour les petites organisations à but non lucratif  
pour le sud du Témiskaming

2021



en collaboration avec | in collaboration with



ce projet est rendu possible grâce au financement du | this project is made possible by funding from



# **CONTENU**

1 - INTRODUCTION

2 - CONTEXTE DU PROJET

3 - COLLABORATION DANS LE SUD DU TÉMISKAMING

4 - PREMIÈRE ÉTAPE : EXPLORATION

5 - DEUXIÈME ÉTAPE : FORMATION

13 - TROISIÈME ET QUATRIÈME ÉTAPES

14 - RÉFÉRENCES

15 - ANNEXE

## INTRODUCTION

Le but de ce document est de fournir un guide simple mais pratique aux organisations dans le sud du Témiskaming pour participer à des collaborations fructueuses. Bien qu'il puisse être utile dans un large éventail de situations et pour de nombreux partenariats, l'intention est de soutenir les efforts de petits organismes sans but lucratif dirigés par des conseils d'administration formés de bénévoles, avec peu ou pas de personnel de soutien.

Veillez noter que ce document n'est qu'un guide ; il est important pour les organisations qui concluent des collaborations de s'assurer que les accords correspondent à leurs objectifs et, s'il s'agit d'un organisme de bienfaisance enregistré, de suivre les lois, les lignes directrices et la terminologie selon *Partnerships for Community Benefits : A Canadian Handbook on Partnerships between Charities and Non-Charities*<sup>1</sup> (disponible en anglais seulement).

## CONTEXTE DU PROJET

Financé par FedNor, *Projet COLLAB Project* est une collaboration entre le Centre culturel ARTEM (ARTEM), la Galerie d'art du Temiskaming (GAT), le Conseil des arts Temiskaming Arts Council (CATAC) et le Conseil de la Coopération de l'Ontario (CCO). *Projet COLLAB Project* est une exploration du potentiel d'ententes de collaborations entre les organisations artistiques et culturelles du sud du Témiskaming.

*Le Manuel des ressources et le générateur d'ententes de collaboration pour les petites organisations à but non lucratif dans le sud du Temiskaming* est le résultat de ce travail. Un élément-clé de ce document est le générateur d'accords de collaboration en ligne, un outil électronique interactif pour aider les partenaires à développer les détails de l'accord de collaboration qui fonctionne le mieux pour leur projet particulier. L'outil en ligne peut être complété en utilisant le guide à la page 9 de ce manuel, et peut être trouvé en ligne à <https://www.catac.org/projetcollabproject>.

## **COLLABORATION DANS LE SUD DU TÉMISKAMING**

La collaboration peut être définie en termes simples comme des partenaires (individus, organisations, réseaux) qui se réunissent pour travailler à des objectifs communs. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles les ententes de collaboration prennent forme et de quelle manière elles fonctionnent, mais elles suivent généralement ces quatre étapes principales (adapté du rapport de 2010 de la Fondation Trillium de l'Ontario, *Strengthening Collaboration in Ontario's Non-for-profit Sector*<sup>2</sup> (disponible en anglais seulement)):

### **Première étape : exploration**

Des partenaires potentiels sont recherchés et / ou confirmés, et des résultats partagés sont déterminés ;

### **Deuxième étape : formation**

Les partenaires passent d'une compréhension implicite à des règles d'engagement explicites ;

### **Troisième étape : mise en œuvre**

Les résultats sont atteints ; et

### **Quatrième étape : transformation ou dissolution.**

Ce manuel est destiné à documenter la deuxième étape: formation de la collaboration. Pour un soutien supplémentaire à toutes les étapes de la collaboration, ces deux guides canadiens peuvent être utiles :

1. *Participating Effectively as a Collaborating Partner: A United Way Toronto Toolkit*<sup>3</sup> (disponible en anglais seulement).

2. *The Partnership Toolkit: Tools for Building and Sustaining Partnerships*<sup>4</sup> (disponible en anglais seulement), préparé par la Table ronde sur la collaboration d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de la région du Lower Mainland de la Colombie-Britannique.

De plus, pour les organismes qui sont des organismes de bienfaisance enregistrés au Canada, il est conseillé de suivre les lignes directrices et la terminologie décrites dans *Partnerships for Community Benefit : A Canadian Handbook on Partnereships between Charities and Non-Charities*.

## **PREMIÈRE ÉTAPE : EXPLORATION**

### **Pourquoi collaborer ?**

En général, les collaborations peuvent mener à :

- un accès accru aux ressources, y compris le financement, les connaissances, l'espace, l'équipement, les compétences, l'expérience, le personnel / les bénévoles, les membres / le public ;
- un plus grand engagement communautaire ; et
- une augmentation globale de la capacité organisationnelle.

En particulier, pour le sud du Témiskaming, comme décrit dans l'étude de 2018 de l'Institut des politiques du Nord et dans le document de commentaires subséquents intitulé *Endroits pour la croissance : Pratiques exemplaires du développement économique régional communautaire dans le Nord ontarien*,<sup>5</sup> on retrouve des défis spécifiques dans le nord de l'Ontario qui requièrent des solutions exceptionnelles. Les principales conclusions de l'étude comprennent :

1. Les communautés qui ont forgé des partenariats avec des communautés et des organisations adjacentes disposaient de plus de ressources pour décupler leurs capacités ; et
2. L'infrastructure est souvent inadéquate, mais grâce à des accords ou des partenariats créatifs de partage des coûts, les collectivités peuvent rencontrer les défis du 21e siècle.

Il est essentiel pour les organisations locales et régionales de partager leurs ressources dans la mesure du possible afin de minimiser les limites imposées par les réalités de nos communautés rurales et éloignées. Les ententes de collaboration peuvent aider les organisations à réaliser plus efficacement leurs objectifs, à soutenir leurs membres et à bâtir une communauté.

## **Identifier les partenaires potentiels**

La sélection des partenaires dépend beaucoup de l'objectif du projet. Souvent, les collaborations se développent tout naturellement : les organisations reconnaissent un objectif commun et les partenariats se développent à partir de celui-ci.

D'autre part, des situations peuvent survenir dans lesquelles une organisation reconnaît un manque de capacité et recherchera un partenaire avec cette ressource pour soutenir son projet. Dans ce cas, les listes de la Chambre de commerce de Temiskaming Shores (CCTS)<sup>6</sup> peuvent être pratiques. En 2021, 48 organismes à but non lucratif du TSCC y sont répertoriés ainsi que leurs coordonnées.

Pour plus d'informations sur la sélection de partenaires potentiels, y compris des outils pour l'identification des partenaires et les tests de compatibilité, consultez *The Partnership Toolkit : Tools for Building and Sustaining Partnerships*. Pour des outils permettant d'évaluer l'harmonisation de la collaboration avec votre organisation, référez-vous au document *Participating Effectively as a Collaborating Partner : A United Way Toronto Toolkit*.

## **DEUXIÈME ÉTAPE : FORMATION**

Que le partenariat se soit développé naturellement au fil du temps, ou que des partenaires aient été recherchés pour soutenir un aspect particulier d'un projet donné, il est essentiel d'avoir quelque chose par écrit. L'accord de collaboration est la clé d'une collaboration réussie et l'élément central de la deuxième étape, la formation de la collaboration.

Pour chaque partenaire participant, un accord de collaboration écrit garantit:

- la compatibilité avec la mission, le mandat et les valeurs ;
- l'ensemble, portée du projet ;
- la clarté de l'objectif ;
- la confirmation des engagements de ressources ;
- la compréhension des rôles et des responsabilités ; et
- des moyens de gérer efficacement les conflits, les problèmes ou les changements qui peuvent survenir au cours de la collaboration.

## **Organismes de bienfaisance enregistrés**

Si la collaboration implique un transfert de fonds de bienfaisance d'un organisme caritatif et d'un organisme non caritatif, il est important de se conformer aux lignes directrices établies par l'Agence du revenu du Canada, décrites dans le manuel des meilleures pratiques : *Partnerships for Community Benefit: A Canadian Handbook on Partnerships between Charities and Non-Charities*:

*Il est important de souligner que le partenariat entre les organismes de bienfaisance caritatives et non caritatives est une relation juridique. En vertu des lignes directrices de l'ARC, l'organisme de bienfaisance doit surveiller, réglementer et contrôler les fonds. L'organisme de bienfaisance doit conserver la direction et le contrôle des fonds de bienfaisance et les activités de l'organisme non caritatif doivent s'aligner sur le mandat de l'organisme de bienfaisance et contribuer à la réalisation de ce mandat. Dans ce cas, l'organisme de bienfaisance doit garder le contrôle sur la façon dont l'argent est dépensé pour refléter le programme de bienfaisance de l'organisme à but non lucratif.*

Les quatre types de partenariats de l'ARC décrits dans le manuel sont :

**1. Relation d'agent :** utiliser un agent pour mener des activités au nom de l'organisme de bienfaisance ; par exemple, pour atteindre une zone géographique particulière.

**2. Relation avec l'entrepreneur :** embaucher une personne ou une organisation pour fournir des services spécialisés que l'organisme de bienfaisance n'a pas au sein de son organisation.

**3. Relation de coentreprise :** partenariat avec une autre organisation pour fournir des services de bienfaisance ; chaque partenaire apporte des ressources (les ressources sont mises en commun) et les décisions sur la façon d'utiliser les ressources sont prises conjointement. Il y a un transfert de fonds d'un organisme de bienfaisance à un organisme à but lucratif.

**4. Relation pour un projet coopératif :** l'organisme de bienfaisance travaille côte à côte avec un autre organisme pour mener à bien une activité de bienfaisance. Bien que les organisations travaillent en coopération pour réaliser le projet, chaque organisation assure la responsabilité de sa propre partie du projet. Dans ce cas, l'organisme de bienfaisance ne dirige ni ne contrôle les activités de l'autre organisation. Au lieu de cela, il doit s'assurer que l'autre organisation a contribué ce qu'elle a engagé dans le projet pour démontrer que les activités ont été menées comme prévu (en coopération). Dans le cadre d'une relation pour un projet coopératif, chaque partenaire fournit les ressources nécessaires à ses activités. Ils travaillent côte à côte pour atteindre un objectif commun. Il n'y a pas de mise en commun des ressources ni de transfert de fonds de bienfaisance.

## **Le générateur d'ententes de collaboration**

Notre générateur d'ententes de collaboration est destiné à aider les organisations à rédiger un accord de collaboration pour travailler ensemble dans le cadre de ce dernier type de partenariat : les entreprises coopératives. Dans ce cas, même si l'un des partenaires est un organisme de bienfaisance, il n'y a pas de transfert de fonds de bienfaisance et, par conséquent, les détails énoncés dans le manuel de l'ARC sont utiles, mais il n'est pas nécessaire de les suivre à la lettre. Notre générateur d'accords de collaboration doit servir les objectifs d'établir un accord entre les partenaires faisant l'objet de ce type de collaboration.

Si, toutefois, la collaboration relève de l'une des trois autres catégories et si l'un des partenaires est un organisme de bienfaisance, notre modèle d'accord de collaboration peut ne pas suffire. L'entente devrait plutôt être préparée en suivant les lignes directrices énoncées dans *Partnerships for Community Benefit : A Canadian Handbook on Partnerships between Charities and Non-Charities*, en sollicitant des conseils supplémentaires au besoin.

Le générateur d'accord de collaboration se trouve en ligne à l'adresse : <https://www.catac.org/projetcollabproject>

Alternativement, le modèle peut être téléchargé sous forme de document Word à remplir manuellement.

Un exemple d'accord de collaboration préparé par le biais du générateur d'accords de collaboration qu'on retrouve à l'annexe.

Un modèle de demande de propositions et un modèle de budget collaboratif sont également disponibles pour téléchargement sur le site Web du CATAC.

## **Utilisation du générateur d'accord de collaboration**

### **Section un : Collaborateurs**

- Remplissez les détails au sujet de chaque organisation

### **Section deux : La collaboration**

Quel est l'objectif primordial de la collaboration ?

- Utilisez une phrase simple pour décrire l'objectif principal, par exemple, « soutenir les arts et la culture dans la région »

Décrivez brièvement la manière dont cet objectif sera atteint.

- Utilisez une phrase simple pour expliquer les activités qui auront lieu afin de réaliser le but de la collaboration, comme : « en organisant des ateliers et des performances en direct et en ligne à Open Studio Libre »

### **Section trois : Durée**

- Tapez la date dans le format exact que vous souhaitez voir dans le document final, par exemple « 23 juin 2021 » ou « 23-06-2021 ».

### **Section quatre : Ressources, rôles et responsabilités**

La case facultative « organisation responsable » ne peut être cochée que par un seul collaborateur ; il est possible que personne ne coche cette case.

La question de savoir s'il existe ou non une organisation responsable dépend des collaborateurs ; certaines raisons pour avoir un chef de file peuvent inclure qu'un collaborateur a demandé avec succès une subvention pour effectuer le travail, ou qu'il est la seule organisation formellement incorporée dans la collaboration et souhaite donc diriger le projet afin de rester fidèle à son mandat. Ces détails peuvent être ajoutés sous l'onglet « Responsabilités ».

Exemples d'engagements de ressources :

- personnel / bénévoles
- espace
- comptabilité
- collecte de fonds
- commercialisation, marketing
- compte-rendu

Exemples de responsabilités :

- soumettre une demande de financement
- communiquer avec le ou les bailleur.s de fonds
- tenir les états financiers pour le financement du projet
- compléter et déposer des rapports de financement

Tapez les informations dans le même format que vous souhaitez les voir dans votre document final (structure de phrase, puces en forme de points, etc.)

### **Section cinq : Finances**

Tapez les informations dans le même format que vous souhaitez les voir dans votre document final.

Si vous avez un budget, vous pouvez choisir de l'ajouter en annexe (cochez la case appropriée). L'outil en ligne n'est pas en mesure de joindre les documents téléchargés à votre accord ; l'ajout de l'annexe devra donc être fait manuellement une fois que vous aurez téléchargé votre accord en format pdf.

### **Section six : Prise de décisions**

Le générateur offre trois options pour la prise de décision.

### **Section sept : Évaluation des risques**

Les bases d'une simple évaluation des risques seront couvertes; voir les annexes pour plus de détails sur l'élaboration d'une évaluation des risques plus détaillée si nécessaire.

### **Section huit : Évaluation**

À quelle fréquence la collaboration sera-t-elle évaluée ?

- Par exemple, « mensuellement », « à chaque réunion du comité » ou « à la fin du projet ».

Quelle forme l'évaluation prendra-t-elle ?

- Par exemple, « un rapport écrit partagé avec tous les collaborateurs », « une discussion lors de la réunion finale du projet » ou « un rapport de financement ».

Quels sont les indicateurs de succès de la collaboration ?

- Par exemple, « les exigences de financement sont satisfaites », « 500 membres de la communauté sont engagés, 5 spectacles sont présentés en ligne et 5 artistes locaux sont payés aux tarifs de CARFAC. »

### **Section neuf : Résiliation de cet accord**

La dernière diapositive offre la possibilité de prévisualiser votre document avant de le télécharger en format PDF. Vous pouvez cliquer à nouveau dans le générateur et modifier l'une ou l'autre de vos réponses.

Les informations saisies ne peuvent pas être enregistrées ; assurez-vous donc de lire attentivement votre accord avant de quitter le générateur.

## TROISIÈME ET QUATRIÈME ÉTAPES

La mise en œuvre et la conclusion (ou la transition) de la collaboration dépassent le cadre de ce document ; un accord de collaboration bien préparé doit guider les partenaires de manière efficace et complète à travers ces étapes.

Encore une fois, les deux documents *Participating Effectively as a Collaborating Partner : A United Way Toronto Toolkit* et *The Partnership Toolkit : Tools for Building and Sustaining Partnerships* fournissent d'excellents conseils et outils pour guider les projets de collaboration à travers toutes les étapes vers la réussite.

## RÉFÉRENCES

<sup>1</sup> *Partnerships for Community Benefit: A Canadian Handbook on Partnerships between Charities and Non-Charities*: [https://communityfoundations.ca/wp-content/uploads/2019/05/Better\\_Together\\_2015.pdf](https://communityfoundations.ca/wp-content/uploads/2019/05/Better_Together_2015.pdf)

<sup>2</sup> *Ontario Trillium Foundation, Strengthening Collaboration in Ontario's Not-for-profit Sector*: [https://ignitenps.com/wp-content/uploads/2017/05/OTF-Collaboration-Report-Final-July-16\\_Final-2.pdf](https://ignitenps.com/wp-content/uploads/2017/05/OTF-Collaboration-Report-Final-July-16_Final-2.pdf)

<sup>3</sup> *Participating Effectively as a Collaborating Partner: A United Way Toronto Toolkit*: <https://www.unitedwaygt.org/document.doc?id=232>

<sup>4</sup> *The Partnership Toolkit: Tools for Building and Sustaining Partnerships*: <https://www.mosaicbc.org/wp-content/uploads/2016/12/partnership-Toolkit.pdf>

<sup>5</sup> *Endroits pour la croissance : Pratiques exemplaires du développement économique régional communautaire dans le Nord ontarien*: <https://www.northernpolicy.ca/upload/documents/publications/commentaries-new/commentary-mcintyre-w-fr.pdf>

<sup>6</sup> *Temiskaming Shores Chamber of Commerce (TSCC) listings*: [https://tsacc.ca/members/?page\\_833f3=2](https://tsacc.ca/members/?page_833f3=2) Under the 'Members' tab, select 'Non-Profit & Community' under 'Education, Non-Profit & Community' and then click 'Search'.

**ANNEXE : EXEMPLE D'ACCORD DE COLLABORATION**

# ACCORD COLLABORATIF

Compris entre

Connexion arc-en-ciel Temiskaming

et

Groupe d'événements South Temiskaming

## À propos des collaborateurs

Organisation

Contracter

---

Connexion arc-en-ciel Temiskaming  
123 Rue Baker  
Haileybury  
Ontario  
P0J 1K0  
C.P. 579

Jane Doe  
janedeer@gmail.com  
705-672-3970

Groupe d'événements South Temiskaming  
273 Thompson Avenue  
New Liskeard  
Ontario  
P0J 1P0  
C.P. 9271

Joe Deer  
joedeer@gmail.com  
705-647-2098

## But de l'accord

Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming ont convenu de travailler ensemble à offrir à notre communauté des expériences d'arts de la scène accessibles. Ceci sera accompli par en présentant une série de performances artistiques professionnelles en personne et en ligne par des artistes de la région. Cet accord décrit leurs compréhensions et leurs engagements dans cet effort de collaboration.

## Duration

Cet accord guidera la collaboration pour la période commençant le 30 septembre 2021 et se terminant le 31 mai 2022. La portée et la durée de la collaboration peuvent être modifiées et / ou étendues par l'accord conjoint de Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming aux modifications du présent accord, tel que décrit dans la section « Extensions ou modifications du présent accord ».

# Ressources, Rôles et Responsabilités

Chaque organisation participante a accepté d'engager des ressources dans la collaboration. Toutes les organisations participantes contribueront :

1. Le temps et les efforts nécessaires pour une participation cohérente de l'organisation au présent accord.
2. Une attention particulière à l'évaluation des risques et à l'atténuation des risques, y compris le maintien d'une couverture d'assurance appropriée, la garantie d'une supervision appropriée du personnel et des bénévoles, et l'utilisation des installations et des équipements compris dans le projet de collaboration ; et
3. Les ressources de leur organisation nécessaires pour assurer la réalisation des engagements spécifiques décrits ci-dessous.

## *Ressources*

Connexion arc-en-ciel Temiskaming:

- \* personnel et bénévoles
- \* liens avec les artistes de la scène et le public
- \* expérience en présentation de performances
- \* contributions financières
- \* rédaction de subventions

Groupe d'événements South Temiskaming:

- \* personnel et bénévoles
- \* contributions financières

## *Rôles*

Connexion arc-en-ciel Temiskaming est l'organisation chef de cette collaboration.

## *Responsabilités*

Connexion arc-en-ciel Temiskaming:

- \* personnel et bénévoles
- \* liens avec les artistes de la scène et le public
- \* expérience en présentation de performances
- \* contributions financières
- \* rédaction de subventions

Groupe d'événements South Temiskaming:

- \* personnel et bénévoles
- \* contributions financières

Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming assureront chacun la responsabilité des actions des bénévoles et, le cas échéant, du personnel.

# Finances

Les dispositions financières de cette collaboration sont:

Connexion arc-en-ciel Temiskaming (CACT) et Groupe d'événements South Temiskaming fourniront chacun 2 000 \$ en espèces pour la collaboration, ainsi que d'autres services en nature.

De plus, CACT demandera un financement provincial pour soutenir le projet. Si la demande est retenue, TRC gèrera ces fonds conformément au budget.

Voir l'annexe pour le budget.

## La prise de décisions

Toutes les décisions importantes concernant la collaboration nécessiteront l'accord de tous les participants. Les décisions importantes comprendront celles concernant l'admissibilité aux services fournis par la collaboration, la nature des services à fournir et les décisions concernant la recherche et l'utilisation de fonds pour mener des activités de collaboration.

## Résolution de conflits

Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming s'engagent à communiquer entre eux tout au long de la collaboration, en prenant des décisions comme convenu dans la section « Prise de décisions », via by consensus.

En cas de divergence, les partenaires acceptent de régler leurs différends de manière intelligente, ouverte et honnête. Si cela est approprié et jugé nécessaire, ils engageront un médiateur indépendant pour évaluer la situation.

## Stratégies de gestion des risques

Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming effectueront une évaluation initiale des risques pour le travail à effectuer dans le cadre de la collaboration, et mettront régulièrement à jour cette évaluation au fur et à mesure que la collaboration sera élargie ou modifiée, en examinant l'évaluation mensuel.

### Évaluation initiale des risques

*Couverture d'assurance:*

Connexion arc-en-ciel Temiskaming:

Front Row Insurance Brokers: Commercial General Liability (Policy #01713NPT01): \$2,000,000

Groupe d'événements South Temiskaming:

Event Management Insurance Brokers: Commercial General Liability (Policy #06509NPT03): \$2,000,000

### *Activités à haut risque*

Les activités à haut risque comprennent: Il est entendu qu'aucune activité à haut risque n'est associée à ce projet.

### *Sécurité du lieu de travail*

Les consignes et mesures de sécurité au travail suivantes seront suivies:

Groupes d'événements South Temiskaming suit les directives et mesures de sécurité de la CSPAAT pour le site situé au 827 Rue Main, Haileybury

### *Obligations politiques législatives, réglementaires ou internes*

Les politiques suivantes seront respectées:

rien.

### *Obligations de financement*

Les engagements de financement suivants seront respectés:

Si les demandes de financement sont acceptées, CACT fournira une liste des obligations de financement qui seront ajoutées à cette évaluation des risques..

## **Évaluation**

Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming sont responsables de l'évaluation de la collaboration.

L'évaluation aura lieu bimensuel et prendra la forme de une réunion des collaborateurs avec un rapport écrit à soumettre pour examen après chaque réunion bimensuelle.

L'évaluation comprendra les indicateurs de succès suivants :

\* nombre d'événements présentés

\* nombre de spectateurs.

## **Ajout de nouvelles organisations participantes**

Avec l'accord de Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming, d'autres organisations ou entités gouvernementales peuvent être invitées à participer au projet collaboratif. Si les organisations / entités invitées décident de participer, Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming modifieront cet accord de collaboration pour inclure toutes les organisations participantes et celles-ci partageront également les droits et responsabilités décrits dans cet accord.

## Résiliation de cet accord

Chaque organisation participante se réserve le droit de se retirer de la collaboration en communiquant aux autres organisations participantes 30 sa décision de se retirer. Le retrait de toute organisation participante du projet collaboratif entraînera la résiliation de cet accord de collaboration. Les organisations restantes pourront alors choisir de conclure un nouvel accord pour régler la poursuite du projet.

## Prolongation ou modification de cet accord

Cet accord ne peut être prolongé ou modifié que par un accord unanime entre Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming. La décision de modifier ou de prolonger l'accord, et le libellé décrivant les changements convenus, doivent être documentés par écrit, y compris la date de la modification / prolongation et les signatures des représentants désignés de chaque organisation participante.

## Signatures des représentants autorisés

Cet accord a été adopté à l'unanimité par les représentants désignés de Connexion arc-en-ciel Temiskaming et Groupe d'événements South Temiskaming aux dates indiquées ci-dessous. La signature du représentant de chaque organisation participante ci-dessous représente l'engagement total de leur organisation à participer activement à la collaboration et à mettre pleinement en œuvre tous les éléments de cet accord.

\_\_\_\_\_  
Représentant.e de Connexion arc-en-ciel  
Temiskaming

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Représentant.e de Groupe d'événements South  
Temiskaming

\_\_\_\_\_  
Date